



Demission abandon de poste par anticipation

Par **soleiade**, le **26/11/2009** à **06:38**

Bonjour,rnrnje viens d'abandonner mon poste pour convenance personnelle du a une phase de deprime et soucis familiaux, j'ai avertie par recommandée mon directeur .rnQuel risque encourais je a mon encontre en agissant de la sorte ?rnrnCordialement

Par **emiliedelaporte**, le **26/11/2009** à **15:45**

Tout dépend des termes de votre courrier.rnrnSi vous indiquez dans celui-ci qu'il s'agit d'une démission, votre employeur peut vous demander d'exécuter votre préavis.rnrnA défaut, l'employeur devra vous mettre en demeure de reprendre votre poste de travail puis, en cas d'absence de réponse ou de refus de votre part, vous licencier, étant précisé qu'il peut s'agir d'un licenciement pour faute grave selon les circonstances.rnrnCordialement,rnrnEmilie de LA PORTE des VAUX

Par **soleiade**, le **26/11/2009** à **16:45**

bjrnrnrnj'ai envoyé un AR avec accusé de reception et j'ai dis que je demandais la démission de mon contrat pour convenance personnelle et que je changerai de région car j'ai de gros problèmes familiaux. rnJe reconnais que je n'aurai pas de droit au chômage evidemment !rnrnmerci de votre réponse